ART. 33 N° 129

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 129

présenté par

Mme Dalloz, Mme Meunier, M. Kamardine, M. Hetzel, M. Sermier, Mme Audibert, M. Dive, Mme Beauvais, M. Pierre-Henri Dumont, M. Bourgeaux, M. Le Fur, M. Brun, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Boëlle, Mme Corneloup, M. Cordier, M. Cinieri, Mme Anthoine et Mme Porte

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.